



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Troisième Commission

Point 68 a) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'enfant :  
promotion et protection des droits de l'enfant**

**États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution révisé**  
[A/C.3/75/L.18/Rev.1](#)

## **Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés**

1. Dans le vingt-troisième alinéa du préambule, supprimer « y compris leur santé sexuelle et procréative, ».
2. Dans le paragraphe 14, supprimer « la santé sexuelle et procréative et ».
3. Dans le paragraphe 17, supprimer « , à des services, informations et produits de santé sexuelle et procréative, ».
4. Dans le paragraphe 18, supprimer « , en particulier leur santé sexuelle et procréative, » et ajouter « , tel qu'adopté par l'Assemblée générale » à la fin du paragraphe.
5. À l'alinéa f) du paragraphe 23, remplacer « De garantir un accès ininterrompu aux services de soins de santé essentiels et leur financement, dont les services de soins de santé sexuelle et procréative, ainsi que l'accès à l'eau potable, à un coût abordable, et à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats dans des conditions équitables pour tous et pour toutes » par « De garantir un accès ininterrompu à l'eau potable, à un coût abordable, et à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, et leur financement, dans des conditions équitables pour toutes et pour tous, ».

